

Une randonnée proposée par jaimelesmots

Au départ de Bramafan, le sentier grimpe sous les pins et les hêtres du versant Nord, frais et silencieux. Le sol moussu absorbe les pas, l'air sent la résine et la terre humide. Entre deux rochers clairs, la vue s'ouvre sur la vallée du Loup et les crêtes du Cheiron. Peu à peu, la forêt se clairsemée et les oliviers annoncent Cipières, posé sur son éperon lumineux, après une marche tranquille d'une dizaine de kilomètres. La descente vers la rivière est calme et parfois le chemin énigmatique, mais on y arrive. Retour par le Canal de Foulon.

 Durée	3h 25	 Difficulté	Moyenne
 Distance	8,98 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	301 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	309 m	 Commune	Courmes (06620)
 Point haut	726 m	 Régions	Alpes, Gorges du Loup, Préalpes d'Azur
 Point bas	466 m		



Trace n° 85707003

Description

Se garer sur la gauche en bordure de la D3, une vingtaine de mètres après le carrefour de Bramafan.

(D/A) Revenir sur ses pas jusqu'à la balise qui signale un petit sentier sur la droite supportant le GR®51.

(1) Le descendre et emprunter la passerelle pour pénétrer dans la forêt. Le sentier part d'abord à gauche, puis serpente agréablement jusqu'au local du Canal de Foulon.

(2) Continuer sur le GR®51 en prenant à droite. Parvenir à l'embranchement de la balise 166.

(3) Poursuivre tout droit sur le GR®51 en laissant le petit sentier qui part sur la gauche. Atteindre la balise 167.

(4) Prendre la montée à gauche et laisser le chemin de droite, qui sera celui du retour. La pente devient plus soutenue. Parvenir à un plateau avec quelques champs et parfois des animaux. Aller jusqu'à la balise 21, située une dizaine de mètres avant le terminus de la route et une maison à gauche.

(5) Bifurquer à droite. Suivre ensuite les panneaux en bois « itinéraire pédestre » et continuer ainsi jusqu'à rejoindre la RD603.

(6) La descendre sur la droite, passer la balise 22 et avancer d'une centaine de mètres.

(7) Suivre à droite la direction indiquée vers le Loup. Entrer dans la forêt et poursuivre tout droit dans la descente.

(8) Franchir la passerelle, puis continuer vers l'élevage de truites. Prendre alors à droite le chemin qui longe les bassins et avancer jusqu'à la passerelle suivante.

(9) Traverser cette dernière et continuer par la gauche. Le passage est parfois peu marqué : herbes hautes, végétation couchée. Rester attentif mais le terrain est plat et droit. Le chemin le long du Loup finit par se redessiner plus clairement.

(10) Virer à droite et retrouver le sentier du canal emprunté à l'aller.

(4) Prendre à gauche et suivre l'itinéraire de l'aller en sens inverse pour revenir au lieu de stationnement (D/A).

Points de passage

D/A D3

N 43.762623° / E 6.987675° - alt. 474 m - km 0

1 Sentier à droite

N 43.761668° / E 6.988343° - alt. 467 m - km 0.12

2 Local Canal du Foulon

N 43.7608° / E 6.987739° - alt. 522 m - km 0.29

3 Balise 166, tout droit

N 43.772793° / E 6.982983° - alt. 524 m - km 1.8

4 Balise 167, croisement de la boucle

N 43.775967° / E 6.97725° - alt. 526 m - km 2.39

5 Balise 21, à droite

N 43.78072° / E 6.963423° - alt. 726 m - km 3.82

6 RD603, à droite

N 43.784324° / E 6.962008° - alt. 688 m - km 4.28

7 Bifurcation à droite

N 43.785414° / E 6.963287° - alt. 678 m - km 4.45

8 Passerelle

N 43.784054° / E 6.973669° - alt. 521 m - km 5.5

9 Passerelle

N 43.781838° / E 6.975406° - alt. 516 m - km 5.82

10 Intersection de sentier, à droite

N 43.776436° / E 6.978541° - alt. 505 m - km 6.5

D/A D3

N 43.762623° / E 6.987675° - alt. 474 m - km 8.98

Informations pratiques

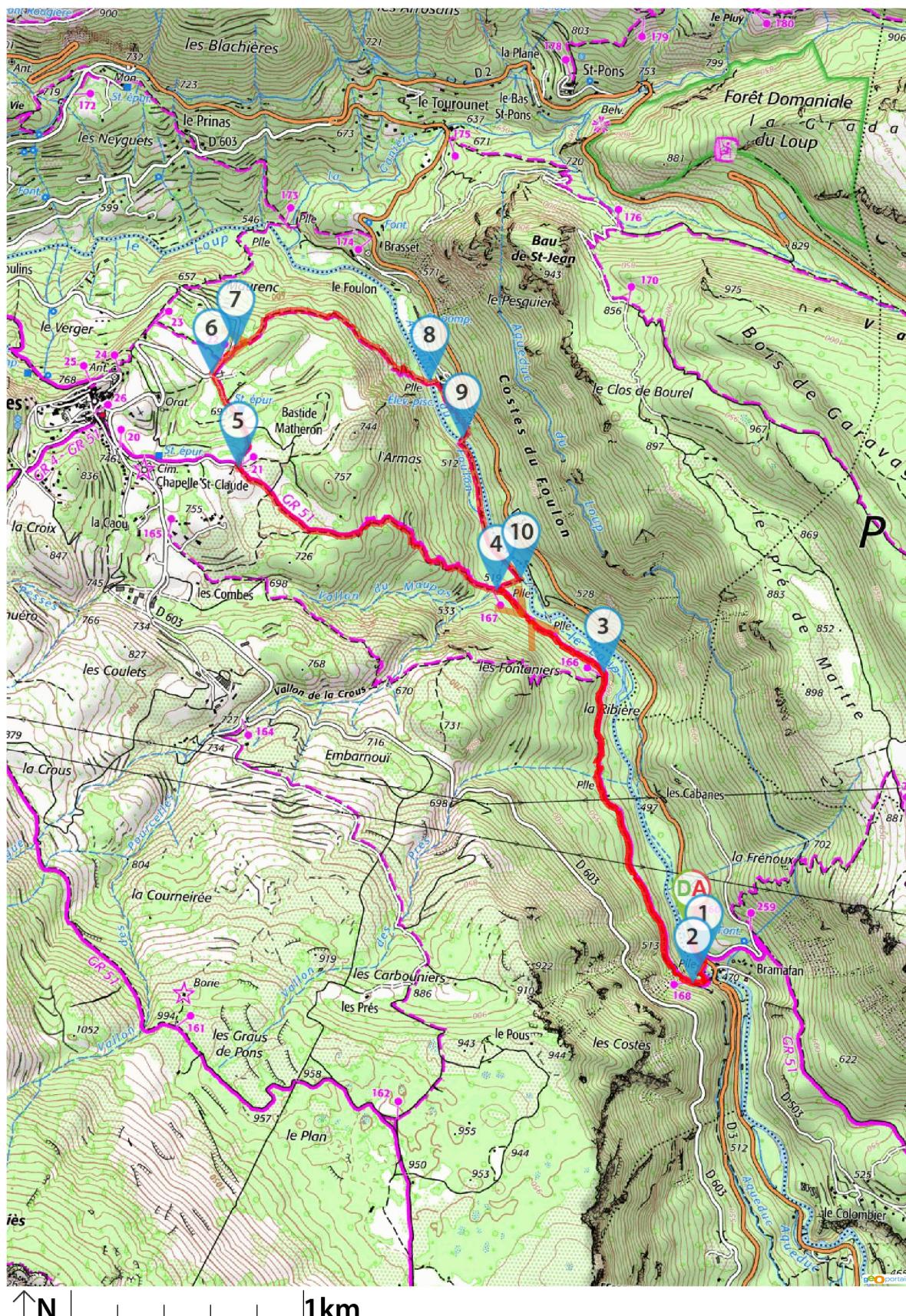
Prévoir eau, chaussures adaptées, bâtons si besoin ; aucun abri sur le parcours. La montée est parfois rude, mais pas de difficultés importantes pour des randonneurs.

À voir

(8) On franchit une passerelle sur le Loup qui débouche sur un élevage de truites.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-cipieres-au-depart-de-bramafan/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Visorando
Préparer et partager ses rando

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

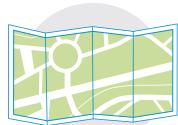
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



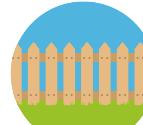
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.